

ÉLECTIONS CAMIEG

CHOIX DU MODE DE VOTE PAR LES ASSURÉS PENSIONNÉS

Chaque assuré pensionné de droits directs ayant un compte Améli, une adresse électronique connue et valide et ayant donné son consentement pour être contacté par mail, va être interrogé par la CAMIEG afin de pouvoir émettre son souhait de voter par voie électronique.

DATES DU SONDAGE

- Le 1^{er} mars.
- Rappel en cas de non-réponse le 15 mars.

DEUX CHOIX

- **Vous acceptez** de voter par voie électronique :
 - ↪ Vous recevrez uniquement vos codes individuels afin de pouvoir voter informatiquement lors du scrutin du 21 au 24 juin 2021.
- **Vous refusez** de voter par voie électronique :
 - ↪ Vous recevrez le matériel de vote par correspondance, mais également les codes vous permettant de voter électroniquement lors du scrutin du 21 au 24 juin 2021.

Tous les assurés pensionnés sondés qui n'auront pas répondu au 31 mars 2021 se verront adresser le matériel de vote par correspondance ainsi que les codes pour le vote électronique.

Le matériel de vote par correspondance fera l'objet d'un seul envoi :

- Le jeudi 20 mai 2021 pour les électeurs hors métropole.
- Le mardi 1^{er} juin 2021 pour les électeurs métropolitains.

Les codes pour le vote électronique feront l'objet de deux envois :

- Les jeudi 20 mai et mercredi 9 juin 2021 pour les électeurs hors métropole.
- Les mardi 1^{er} juin et mardi 15 juin 2021 pour les électeurs métropolitains.

Les votes par correspondance seront à retourner au plus tard le 11 juin 2021.

**Le scrutin par vote électronique se déroulera
du lundi 21 juin à 8 h au jeudi 24 juin 2021 à 12 heures.**

